

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 juillet 2010

Projet de loi

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2009

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 25 mars 2010,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2009, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe	220 042 429 F
b) résultat net consolidé du groupe	652 697 268 F
c) total du bilan consolidé du groupe	3 705 982 459 F

Art. 3 **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2009.

Lors de sa séance du 25 mars 2010, le conseil d'administration des SIG a adopté le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des SIG, ainsi que le rapport annuel de gestion des SIG comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

Les comptes reflètent, en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même, de ses filiales (Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, et Services industriels de Genève (France)) et de ses différentes participations mises en équivalence (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, Swisspower SA, Securelec Vaud SA, Spontis SA, Enerdis Approvisionnement SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutiers SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA et Windpark Schwängimatt AG).

1. Commentaires généraux

1.1 Préambule

L'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunications). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci. Ils répondent aux exigences d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des

énergies renouvelables inscrites dans la loi, notamment dans le domaine de l'électricité.

1.2 Ouverture du marché de l'électricité

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl — RS 734.7) et son ordonnance d'application (OApEl – RS 734.71), par les directives et décisions du régulateur, à savoir la commission fédérale de l'électricité (ElCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique, soit l'association des entreprises électriques suisses (AES).

La LApEl a été adoptée le 23 mars 2007 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable, ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international. La LApEl prévoit une ouverture du marché en deux étapes : une première étape partielle dès 2009 concernant les gros consommateurs, suivie d'une ouverture généralisée dès 2014, cette seconde étape étant soumise au référendum facultatif.

L'annonce de l'ouverture partielle du marché de l'électricité a coïncidé avec des annonces généralisées d'augmentation tarifaires. Le large débat politique qui s'en est suivi a débouché en 2008 sur une forte pression régulatoire.

Ainsi, fin 2008, le Conseil fédéral a procédé dans l'urgence à une révision de l'OApEl qui n'était pourtant entrée en vigueur que 8 mois plus tôt.

L'ElCom a pour sa part étoffé dès 2008 le dispositif régulatoire avec une série de directives. Ses premières décisions, dont notamment celle concernant la tarification pour le réseau de transport de début 2009, annoncent également une application très restrictive des bases légales en matière de tarifs.

Dès lors, pour la première étape de la libéralisation et abstraction faite de certains recours non encore tranchés par les instances judiciaires compétentes, les impacts financiers découlant de la régulation ou du choix des consommateurs peuvent maintenant être mieux anticipés par les gestionnaires de réseau de distribution.

En revanche, la situation après 2013 reste incertaine. Une forte pression régulatoire s'exercera potentiellement aussi bien sur les tarifs d'utilisation des réseaux que sur les tarifs de fourniture d'électricité. D'une part, d'ici 2013 au plus tard, l'ouverture complète du marché de l'électricité sera soumise à un référendum facultatif. D'autre part, pour combler les lacunes constatées dans la législation actuelle, le Conseil fédéral a annoncé en novembre 2009 vouloir mettre en consultation une révision de la LApEl d'ici début 2011 pour une entrée en vigueur dès 2014 (notamment, renforcement du régulateur, du contrôle des coûts, de la transparence concernant les redevances ainsi que de l'indépendance du réseau de transport national).

Pour ce qui est de la situation genevoise, le législateur a attribué aux SIG, par modification de la loi sur l'organisation des services industriels (LSIG – L 2 35), la zone de desserte du canton de Genève en tant que gestionnaire exclusif du réseau de distribution (monopole régulé).

La première étape de l'ouverture du marché de l'électricité, effective depuis le 1^{er} janvier 2009, concerne uniquement les clients ayant des sites sur lesquels la consommation d'électricité dépasse les 100 000 kWh/an. Ces sites représentent près de la moitié de l'énergie consommée dans le canton. Les SIG ont, lors de ces deux premières années de l'ouverture du marché de l'électricité, perdu 1 % de leurs « grands » clients. Relevons ici qu'ils n'ont pas opté pour une stratégie agressive hors du canton de Genève, leur mission de service public étant destinée aux usagers genevois.

Les tarifs pratiqués par les SIG en matière d'électricité ont fait l'objet successivement d'une enquête de Monsieur Prix, d'un audit de la Cour des comptes et d'une analyse de l'ElCom. L'entreprise s'est conformée aux instructions et aux recommandations de ces trois instances. Les baisses de tarifs d'acheminement et les remboursements qui s'en sont suivis entre 2007 et 2010 ont compensé partiellement la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité auxquelles les SIG ont dû faire face dans la mesure où le canton dépend à 75 % du marché extérieur pour son approvisionnement en électricité. A l'avenir, de nouvelles baisses des tarifs d'acheminement sont envisagées. De surcroît, deux fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA) ont été créés, l'un pour le secteur de l'approvisionnement et l'autre pour celui de la distribution d'électricité. Ces fonds sont alimentés par les bénéfices éventuels de ces secteurs, leur rendement étant limité respectivement à 5 % et 4,55 %. L'utilisation des FPPA permettra aux SIG de limiter les fluctuations trop fortes d'une année sur l'autre des tarifs de l'électricité.

1.3 Performance environnementale

Les SIG inscrivent leurs activités dans le cadre du développement durable, par l'installation de structures de production d'énergie renouvelable ainsi que par des projets visant à une meilleure efficacité énergétique.

L'entreprise investit actuellement plus de 300 millions de francs dans des projets de production électrique liés aux énergies renouvelables. Les SIG se sont fixés des objectifs ambitieux pour 2015 : 100 000 ménages devront être alimentés en nouvelles énergies renouvelables au moyen du solaire (15 GWh), de l'éolien (365 GWh) et de la mini-hydraulique (20 GWh).

Les SIG ont atteint en 2008, avec deux ans d'avance, leur objectif de multiplier par dix la production d'électricité genevoise d'origine photovoltaïque, la puissance du parc installé passant de 0,5 MW à 5 MW. Les SIG ont pour objectif d'augmenter leur parc d'énergie solaire à 15MW d'ici 2015. Fin 2009, le parc des SIG a atteint une capacité de production de 6,3 MW. Par ailleurs, conformément à la LSIG, les SIG rachètent les productions d'électricité photovoltaïque, à partir de biomasse, ou de la mini-hydraulique, aux auto-producteurs, lorsqu'elles ne peuvent plus être prises en compte par Swissgrid dans les quotas fédéraux de rétribution à prix coûtant.

Les conditions de vente dans le canton de Genève n'étant pas favorables au développement de l'énergie éolienne, les SIG investissent au-delà de notre canton par l'acquisition, via des sociétés locales et des partenariats avec des développeurs privés, de sites propices à la production éolienne.

Un projet de nouvelle centrale hydroélectrique à Conflan, entre les communes de Chancy dans le canton de Genève et Pougny dans le Pays de Gex, est actuellement à l'étude. Ce nouveau barrage fonctionnerait au fil de l'eau et permettrait de produire annuellement 140 GWh d'électricité renouvelable, ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ 25 000 ménages. Ainsi, le projet de Conflan permettrait d'améliorer l'autonomie genevoise en matière d'approvisionnement en électricité d'environ 5 %. Sa mise en service est envisagée au plus tôt pour 2019.

Les SIG investissent également dans les projets de valorisation de la chaleur ambiante contenue dans les eaux et le sous-sol du canton.

Ainsi, ils ont terminé en 2009 la réalisation du projet Genève Lac Nations qui consiste à pomper de l'eau du lac à une profondeur d'environ 40 mètres afin de rafraîchir les bâtiments depuis le quartier de Sécheron jusqu'au-delà de la place des Nations, dans le quartier des organisations internationales. Il a permis, dès 2009 pour les premiers clients raccordés, de remplacer les systèmes de refroidissement classiques gourmands en énergie électrique par de simples échangeurs thermiques utilisant la fraîcheur du lac. Le milieu des

organisations internationales qui est très sensible aux questions concernant les énergies propres et renouvelables a accueilli très favorablement ce projet et a déjà réservé l'entier des capacités à disposition. Ce projet permettra dans sa 1^{re} phase des économies d'électricité de 3 GWh/an et une réduction de 6 900 tonnes de CO₂/an.

En matière de géothermie, la réhabilitation prochaine d'un forage dans la région de Thônex sera la première étape d'une étude pour développer des solutions géothermiques à moyenne profondeur (entre 2000 et 3500 mètres), capables d'alimenter en chaleur de nouveaux quartiers d'habitation.

Simultanément aux investissements consentis pour développer une offre énergétique renouvelable, les SIG développent un programme pour réduire la demande énergétique.

Ainsi, le programme éco21, initié et piloté par les SIG, a pour but d'économiser 150 GWh /an d'électricité, soit l'équivalent de 5 % de la consommation du canton de Genève, pour 2013. C'est un programme basé sur le volontariat, les actions d'économie d'énergie étant à mettre en œuvre par les consommateurs eux-mêmes mais avec l'aide des SIG qui facilitent ce processus en mettant à disposition leur expertise, leur savoir-faire, leurs conseils et leur appui au financement de projets. A ce jour, l'implication d'une centaine de partenaires et de plusieurs milliers de Genevois a déjà permis d'économiser 9 GWh à fin 2009.

Enfin, les SIG se sont engagés à réduire d'ici fin 2009 leurs propres émissions de gaz à effets de serre de 25 % (année de référence 2004). Les SIG y sont parvenus à la fin 2008 déjà grâce au renouvellement de leur flotte de véhicules, à l'amélioration du réseau de distribution du gaz naturel via le remplacement des conduites en fonte grise, à la diminution des émissions d'oxyde d'azote aux Cheneviers et enfin grâce à une gestion optimale du bâtiment des SIG du Lignon. A fin 2009, le cumul des réductions s'élève à 30,1 % et les actions pour réduire les émissions de CO₂ vont se poursuivre.

2. Etats financiers

Le résultat net d'exploitation 2009 est en hausse par rapport à celui de 2008 :

	2008	2009
Résultat opérationnel	195 068 325 F	220 042 429 F
Résultat net consolidé du groupe	154 380 034 F	652 697 268 F
Total du bilan consolidé du groupe	3 384 772 155 F	3 705 982 409 F

Le résultat net du groupe des SIG, c'est-à-dire comprenant l'impact des sociétés consolidées, s'élève à 653 millions de francs en 2009, ce qui représente une augmentation de 499 millions de francs par rapport à 2008. Ce résultat exceptionnel provient essentiellement de la valorisation des actifs d'EOS Holding dans le cadre de la fusion d'EOS (Energie Ouest Suisse SA) et d'Atel (Aar et Tessin SA d'électricité) qui a donné naissance au groupe Alpiq (Alpiq Holding SA).

a) Produits

Les produits atteignent 1 038 millions de francs en 2009, en hausse de 12 millions de francs par rapport à 2007 (+1 %). Cela tient principalement à :

- l'augmentation de 4 % des volumes d'eau potable vendus en raison de conditions météorologiques relativement sèches;
- la stabilité des volumes et la hausse globale des prix de l'électricité;
- la baisse nette de 1 % des volumes du gaz due à des températures clémentes qui ont entraîné une baisse de 71 GWh partiellement compensée par une hausse de 60 GWh de la consommation de nouveaux clients. Le prix du gaz a également diminué de 5 % en 2009.

b) Achats d'énergies

Les achats d'énergie totalisent 391 millions de francs en 2009, en hausse de 5 millions de francs par rapport à 2008 (+1 %).

c) Charges d'exploitation

En 2009, les charges d'exploitation atteignent 328 millions de francs. Elles sont stables par rapport à 2008 avec une hausse de 2 millions de francs (+1 %). Les mouvements principaux par rapport à l'année précédente sont les suivants :

- augmentation des charges d'exploitation de l'activité SIG services de 6 millions de francs qui suit l'augmentation de son chiffre d'affaires;
- inflation et rappel de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP), à laquelle les SIG sont affiliés, pour 9 millions de francs;
- destruction du stock du four 3 de l'Usine des Cheneviers pour 2 millions de francs.

Ainsi, si l'on exclut les variations extraordinaires dont les principales sont mentionnées ci-dessus pour examiner les deux exercices à périmètre constant,

les charges d'exploitation sont en baisse de 10 millions de francs par rapport à 2008 (-3 %).

Faisant partie des charges d'exploitation, les charges du personnel augmentent de 4 millions de francs entre 2008 et 2009 (+2 %). L'augmentation (244 millions de francs en 2009 contre 240 millions de francs en 2008) est principalement due à l'inflation et au rappel de la CAP. Sur la même période, les effectifs en équivalents plein temps (EPT) diminuent légèrement (1565 EPT en 2009 contre 1584 en 2008, soit une baisse de 1,2 %).

d) Amortissements

En 2009, les amortissements ont diminué de 32 millions de francs pour atteindre 65 millions de francs, soit une diminution de 33 % par rapport à 2008.

La raison principale en est que l'augmentation durable de la valeur de l'activité télécom a conduit à la reprise du solde restant de dépréciation de 34 millions de francs. Pour mémoire, les actifs de cette activité avaient en effet été dépréciés en 2002 et 2003 pour un montant total de 49 millions.

e) Les charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 28 millions de francs en 2009, en diminution de 6 millions de francs par rapport à 2008 (-18 %). Cette baisse fait principalement suite au remboursement d'emprunts de 76 millions de francs en 2009 et à la forte baisse des intérêts sur emprunts de 36 %. En revanche, la variation de valeur d'une partie des contrats d'approvisionnement en électricité a été reconnue dans le compte d'exploitation, soit une charge de 14 millions de francs en 2009 versus une charge de 8 millions de francs en 2008.

Au cours des dix dernières années, la structure financière des SIG a connu une évolution favorable, créant ainsi la flexibilité financière nécessaire pour faire face aux enjeux de la libéralisation des marchés de l'électricité. De 1998 à 2007, les SIG ont vu diminuer leur dette financière de 770 millions de francs, notamment grâce à la maîtrise des charges d'exploitation et au contrôle strict des investissements pour éviter tout dépassement budgétaire. Après un nouvel emprunt de 290 millions de francs en 2008 pour financer le transfert aux SIG des actifs des Cheneviers et du réseau primaire de traitement des eaux usées (ci-après « transfert d'actifs »), les SIG ont repris la

diminution de leur dette financière en remboursant 76 millions de francs en 2009.

f) Contribution des participations

En 2009, les SIG ont bénéficié d'une contribution financière exceptionnelle des sociétés mises en équivalence de 541 millions de francs, en forte hausse de 476 millions de francs par rapport à 2008. Cette hausse est principalement due à l'impact de la mise en équivalence de la participation EOS Holding pour 535 millions de francs. EOS Holding a enregistré un gain extraordinaire en 2009 suite à la revalorisation de ses actifs d'exploitation lors de la fusion avec Atel qui a amené à la création du groupe Alpiq, dont elle est actionnaire. Cette contribution extraordinaire d'EOS Holding permettra d'une part de financer le programme Eco21 (pour les économies d'électricité) et, d'autre part, de dégager une bonne partie des fonds propres nécessaires aux investissements prévus dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (éoliennes, solaire, biomasse, barrage de Conflan). Ainsi, dans une perspective de long terme, l'argent reçu de l'opération Alpiq aura servi directement à réduire la dépendance du canton vis-à-vis tant de l'extérieur que des énergies fossiles, aura permis de rattraper quelque peu le retard pris sur des cantons comme Zurich qui avaient investi massivement dans l'hydraulique à l'époque, et aura donc contribué à réduire la facture d'électricité des usagers genevois.

Mentionnons encore que, conformément à la recommandation de la Cour des comptes, le dividende ordinaire d'EOS Holding (19,6 millions de francs en 2009) est désormais directement comptabilisé en tant que produit du secteur de l'approvisionnement en électricité. Il contribue ainsi à réduire la facture d'électricité des usagers genevois.

h) Redevances

Les redevances versées aux collectivités publiques ont augmenté de 8 millions de francs pour atteindre 80 millions de francs en 2009, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2008. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 10 millions de francs consécutive à l'introduction d'une redevance pour les nouvelles énergies renouvelables prélevée par la Confédération sur l'utilisation du réseau à très haute tension de Swissgrid, partiellement compensée par la diminution des subventions et autres redevances de 3 millions de francs.

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 de la modification de la LSIG, les redevances pour l'utilisation du domaine public versées aux

communes genevoises ont diminué de 6 millions de francs. La modification de la LSIG était destinée à prévenir la baisse prévisible du chiffre d'affaires des SIG suite à la libéralisation du marché de l'électricité en raison de la perte de « grands » clients. Depuis 2009, la redevance n'est donc plus calculée que sur le chiffre d'affaires relatif à l'acheminement de l'électricité pour lequel les SIG bénéficient d'un monopole. Or comme cela est expliqué ci-dessus, les tarifs d'acheminement (et donc le chiffre d'affaires y relatif) ont baissé suite aux interventions successives de Monsieur Prix et de l'ElCom. En revanche, contre toute attente, les « grands » clients sont restés fidèles aux SIG. Quant aux coûts de l'électricité sur le marché de gros, ils ont augmenté sensiblement sur la moyenne de ces trois dernières années. L'ancien système de fixation des redevances aurait donc été finalement plus favorable pour les communes que le nouveau. Le Conseil d'Etat entend suivre avec attention l'évolution de la situation et réagir au besoin.

Durant l'exercice 2009, les contributions des SIG aux collectivités publiques se décomposent comme suit :

<i>En millions de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	Confédération	Total
1) Redevances pour l'utilisation du domaine public	9	13	15		37
2) Fonds énergie des collectivités publiques	4	--	--		4
3) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	5	--	--		5
4) Redevances hydrauliques	5	--	--		5
5) Nouvelles énergies renouvelables				13	13
6) Couverture des coûts résiduels des services-système				3	3
7) Subventions et autres redevances	13	--	--		13
Total des versements aux collectivités publiques	35	13	15	6	80
8) Intérêt de 5 % sur le capital de dotation	3	1	1		5

⁵⁾ Conformément à l'article 15b de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport (Swissgrid) perçoit un supplément de 0,45 ct/kWh sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

⁶⁾ Conformément à l'article 31b de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système.

⁷⁾ ce point du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs et les redevances versées à l'Etat pour le financement du réseau secondaire de collecte des eaux usées.

L'entreprise répond seule de ses engagements financiers. De par la loi, l'entreprise est au bénéfice d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

h) Endettement

Les SIG ont remboursé 76 millions de francs en 2009. L'endettement atteint 434 millions de francs à fin 2009.

i) Investissements

L'exercice 2009 a dégagé une capacité d'autofinancement de 337 millions de francs qui a permis de couvrir les activités d'investissements nettes totalisant 168 millions de francs.

Les activités d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 182 millions de francs en 2009 (194 millions de francs en 2008, hors transfert d'actifs). Les investissements les plus importants ont été consentis pour :

- le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz, avec la poursuite du programme d'élimination des fontes grises;
- le développement du réseau de chauffage à distance;
- le réseau de distribution d'eau de refroidissement Genève-Lac-Nations;
- la fin de la construction de la station d'épuration du Bois-de-Bay;
- le développement de projets photovoltaïques.

j) Cash-flow libre

Le cash-flow libre de l'exercice se monte à 161 millions de francs en 2009, soit une augmentation de 117 millions de francs par rapport au cash flow libre à fin 2008, qui se montait à 44 millions de francs, hors transfert d'actifs. Cette augmentation est principalement due au dividende de 112 millions de francs reçu d'EOS Holding en 2009, dont 92 millions de dividende extraordinaire suite à la création d'Alpiq. Pour comparaison, la totalité des dividendes reçus en 2009 se monte à 113 millions de francs versus 9 millions de francs en 2008.

3. Conclusion

La capacité d'autofinancement des SIG atteint 337 millions de francs en 2009, en augmentation de 98 millions de francs par rapport à 2008, ce qui leur a permis de couvrir leurs activités d'investissement et également de rembourser 76 millions de francs en 2009. La trésorerie de l'entreprise est positive à fin 2009 à 172 millions de francs. La solidité financière des SIG est maintenue et permettra à l'entreprise d'affronter sereinement ses défis futurs.

Les enjeux relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité et à la sécurisation de l'approvisionnement du canton en électricité, ainsi que les importants investissements prévus ces prochaines années dans le domaine des énergies renouvelables, nécessitent en effet pour les SIG de disposer d'une structure financière solide.

Le rapport annuel de gestion et le rapport de développement durable rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront pas d'être données en commission.

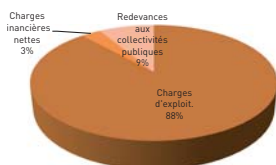
Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Tableaux des données essentielles concernant les états financiers consolidés des SIG en 2009

Données essentielles

Principaux postes du compte de résultat (valeurs en MCHF)

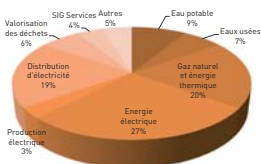
Proportion du total des charges



	2009	2008	Variation en %
Produits	1'038	1'027	1
Charges d'exploit.	-818	-832	-2
Résultat opérationnel (EBIT)*	220	195	13
Charges financières nettes	-28	-34	-18
Part du résultat des sociétés	541	65	732
Redevances aux collectivités publiques	-80	-72	11
Résultat net du groupe	653	154	324

* Earnings Before Interest and Taxes

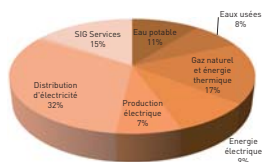
Produits par secteur d'activités (valeurs en MCHF)



	2009	2008	Variation en %
Eau potable	102	97	5
Eaux usées	74	72	3
Gaz naturel et énergie thermique	226	231	-2
Energie électrique	315	285	11
Production électrique	36	35	3
Distribution d'électricité	222	232	-4
Valorisation des déchets	74	82	-10
SIG Services	50	43	16
Autres	54	13	315
Total produits sectoriels	1'153	1'090	6
Élimination des cessions internes	-115	-63	83
Total produits externes	1'038	1'027	1

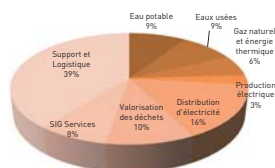
Eau potable en Mios de m ³	57	55	3.6
Eaux usées en Mios de m ³	76	82	-7.3
Gaz naturel en GWh	2'392	2'403	-0.5
Energie thermique en GWh	155	148	4.7
Électricité en GWh	2'853	2'851	0.1
Télécom	339	324	4.6
Déchets en Ktonnes	273	302	-9.6

Résultat opérationnel (EBIT) par secteur d'activité (valeur en MCHF)



	2009	2008	Variation en %
Eau potable	24	24	0
Eaux usées	18	19	-5
Gaz naturel et énergie thermique	39	20	95
Énergie électrique	20	32	-38
Production électrique	16	17	-6
Distribution d'électricité	73	92	-21
Valorisation des déchets	-2	-1	100
SIG Services	35	-1	-3600
Total secteurs d'activités	223	201	11
Autres (logistique)	-3	-6	-50
Total	220	195	13

Collaborateurs par secteur d'activité (équivalent plein temps)

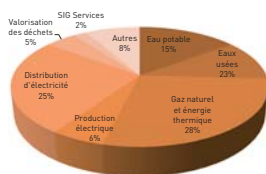


	2009	2008	Variation en %
Eau potable	146	146	0
Eaux usées	134	136	-1
Gaz naturel et énergie thermique	93	93	0
Énergie électrique	7	7	0
Production électrique	40	44	-9
Distribution d'électricité	244	238	3
Valorisation des déchets	159	173	-8
SIG Services	127	129	-2
Support et Logistique	614	619	-1
Total des collaborateurs	1'565	1'584	-1
Nombre d'apprentis	69	66	5

Données essentielles

Investissements bruts par secteur d'activité (valeur en MCHF)

(hors transfert d'actifs)



	2009	2008	Variation en %
Eau potable	27	29	-7
Eaux usées	20	45	-56
Gaz naturel et énergie thermique	51	43	19
Production électrique	10	8	25
Distribution d'électricité	47	48	-2
Valorisation des déchets	8	6	33
SIG Services	4	4	0
Autres	15	12	25
Total des investissements *	182	194	-6

* Sont pris en compte dans ce tableau les investissements corporels et incorporels,

Investissements nets et capacité d'autofinancement (valeur en MCHF)

